

COVID-19

30 mars 2020

Subvention salariale augmentée à 75%

Lors de la conférence de presse tenue plus tôt aujourd'hui, M. Trudeau a annoncé que toutes les entreprises, peu importe leur taille, auront droit à la nouvelle subvention salariale de 75 % pour une période de trois (3) mois si elles ont encaissé une perte de 30 % de leurs revenus à cause de la crise liée au COVID-19.

À cet effet, il a été annoncé plus tôt aujourd'hui que le programme de subvention salariale prendra la forme d'une aide financière pouvant atteindre jusqu'à 847 \$ par semaine, par employé, sur la base d'un salaire maximal de 58 700 \$ par année. Cette aide s'appliquera aux entreprises, et ce, peu importe qu'elles comptent 10 ou 1 000 employés.

Tel que prévu initialement, **la subvention salariale sera aussi offerte aux entreprises à but non lucratif et aux organismes de bienfaisance.**

Le premier ministre a indiqué que d'autres détails de ce programme seront annoncés par le ministre des Finances Bill Morneau lors d'une conférence de presse **mardi**.

Nous vous communiquerons les détails supplémentaires relatifs à cette aide lorsqu'ils seront connus.

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique/covid19-entreprises.html>